

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2024-100

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juin à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 30 mai 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,
Xavier SILLON, Eric HAZAK, Laurent CAIOLO SERRA, Delphine VAZEUX, Adjoint,
Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,
Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,
Brigitte MANIN, Florence BEL, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER
LELONG, Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER,
Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absent : Jean-Noël CHALVIN

Pouvoirs : Stéphanie DEBOUT donne son pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS
Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Delphine VAZEUX
Estelle FAURE donne pouvoir à Etienne DRUMAIN
Mélanie FIAT donne pouvoir à Michel MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Florence BEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES LOCALES – 7.1.2.1 – Comptes administratifs, comptes de gestion
OBJET : Budget annexe Eau – Approbation du compte de gestion 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 ;
Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'Eau établi par la Comptable et Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Mure ;

Monsieur Xavier Sillon, désigné Président de séance, expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2023.

Il informe l'assemblée délibérante que le compte de gestion (CG) a été vu, certifié et affirmé véritable le 25 mars 2024 par Madame Sylvie ESPINASSON LEGAY, la comptable et responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Mure.

Les résultats d'exécution du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2023 se décomposent comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 038-200064434-20240604-DEL2024100-DE



Résultats budgétaires de l'exercice

72002 - RAS LES DEUX ALPES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 211 160,17	389 200,00	1 600 360,17
Titres de recette émis (b)	444 903,33	375 193,09	820 096,42
Réductions de titres (c)		11 834,01	11 834,01
Recettes nettes (d = b - c)	444 903,33	363 359,08	808 262,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 211 160,17	389 200,00	1 600 360,17
Mandats émis (f)	276 233,97	379 833,45	656 067,42
Annulations de mandats (g)	2 316,60	13 783,85	16 100,45
Depenses nettes (h = f - g)	273 917,37	366 049,60	639 966,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	170 985,96		168 295,44
(h - d) Déficit		2 690,52	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72002 - RAS LES DEUX ALPES

Exercice 2023

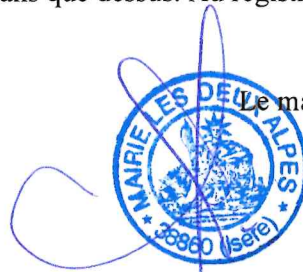
	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERTS OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
RAS LES DEUX ALPES					
Investissement	277 726,65		170 985,96		448 712,61
Fonctionnement	78 893,86	65 433,52	-2 690,52		10 769,82
Sous-Total	356 620,51	65 433,52	168 295,44		459 482,43
TOTAL III	356 620,51	65 433,52	168 295,44		459 482,43
TOTAL I + II + III	356 620,51	65 433,52	168 295,44		459 482,43

Il est précisé que le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable est conforme au projet de compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Xavier Sillon, Premier Adjoint, après en avoir délibéré et après que le Président de séance ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'Eau ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2023 à reporter en 2024 ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2023 du budget annexe de l'Eau définitivement closes ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS